

Envoi : 14/09/2016
Réception par le Préfet : 14/09/2016
Publication : 16/09/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2016-8-10-4
Séance du vendredi 9 septembre
2016

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN AU
SEIN DE LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DES TROIS FRONTIÈRES**

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER,
M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER,
JANDER, Mmes KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION,
MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY,
Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Mmes FUCHS, JENN, M. HABIG.

EXCUSE AVEC PROCURATION :

M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux
compétences de la Commission permanente,

VU l'article L.441-1-5 du Code de la Construction et de l'Habitation

VU la délibération du 25 novembre 2015 de la Communauté de Communes des Trois
Frontières du 26 novembre 2015 portant création de la Conférence Intercommunale
du Logement

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative
aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission
permanente,

VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la participation du Département du Haut-Rhin à la Conférence Intercommunale du Logement de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières ;
- désigne à cet effet Mme Pascale SCHMIDIGER comme représentant titulaire du Département au sein de cette conférence et M. Max DELMOND comme représentant suppléant ;
- autorise M. le Président à effectuer les démarches nécessaires pour l'application de cette délibération.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité